



Procès-verbal
Le mardi 21 octobre 2003 - n° 14

14 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Audet, ministre du Développement économique et régional, dépose :

Le rapport annuel de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 177-20031021)

Le rapport annuel de la Société Innovatech Régions ressources, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 178-20031021)

Le rapport annuel de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 179-20031021)

Le rapport annuel du Centre de recherche industrielle du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 180-20031021)

Le rapport annuel du Fonds de la recherche en santé du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 181-20031021)

Le code d'éthique et de déontologie du Fonds de la recherche en santé du Québec ;

(Dépôt n° 182-20031021)

21 octobre 2003

Le rapport annuel de gestion du Conseil de la science et de la technologie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 183-20031021)

Le rapport annuel du Conseil de la science et de la technologie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 184-20031021)

M. Bergman, ministre du Revenu, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Centre de perception fiscale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 185-20031021)

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 186-20031021)

Le rapport annuel de la Corporation d'hébergement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 187-20031021)

Le rapport annuel de gestion de l'Institut national de santé publique du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 188-20031021)

Le rapport annuel de gestion du Conseil des aînés, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 189-20031021)

Le rapport annuel sur le régime d'examen des plaintes en santé et services sociaux de la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 190-20031021)

21 octobre 2003

Le rapport annuel sur l'application de la procédure de traitement des plaintes de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 191-20031021)

Le rapport annuel des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services dispensés dans le réseau de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 192-20031021)

Les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003, des régies régionales de la santé et des services sociaux suivantes :

Laurentides ;

(Dépôt n° 193-20031021)

Côte-Nord ;

(Dépôt n° 194-20031021)

Outaouais ;

(Dépôt n° 195-20031021)

Montréal.

(Dépôt n° 196-20031021)

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'étude des rapports annuels 2002-2003 des régies régionales de la santé et des services sociaux des Laurentides, de la Côte-Nord, de l'Outaouais et de la Montérégie soit déferée à la Commission des affaires sociales et que le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission et ce, pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

21 octobre 2003

21 octobre 2003

M. le Président dépose :

Le rapport annuel du Commissaire au lobbyisme, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 197-20031021)

Le rapport annuel de gestion du Directeur général des élections du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 198-20031021)

Le rapport annuel de gestion de la Commission de la représentation électorale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 199-20031021)

Un erratum au rapport du Directeur général des élections du Québec sur les résultats officiels du scrutin à la suite des élections générales du 14 avril 2003 et de la nouvelle élection dans la circonscription électorale de Champlain tenue le 20 mai 2003, déposé le 16 juillet 2003 ;

(Dépôt n° 200-20031021)

Les décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 15 juillet 2003 :

— Décision 1150 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et sur le paiement des services professionnels ;

(Dépôt n° 201-20031021)

— Décision 1151 concernant le Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel des cabinets de l'Assemblée nationale et sur le paiement des services professionnels ;

(Dépôt n° 202-20031021)

— Décision 1152 concernant le Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative ;

(Dépôt n° 203-20031021)

— Décision 1153 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et sur le paiement des services professionnels ;

(Dépôt n° 204-20031021)

- Décision 1154 concernant le déneigement des terrains et toitures des édifices de l'Assemblée nationale ;
(Dépôt n° 205-20031021)
- Décision 1155-1 concernant le Règlement sur les contrats du Directeur général des élections et le Règlement sur les contrats de la Commission de la représentation édictés en vertu de la Loi électorale ;
(Dépôt n° 206-20031021)
- Décision 1155-2 concernant le Règlement sur les contrats du Directeur général des élections et le Règlement sur les contrats de la Commission de la représentation édictés en vertu de la Loi électorale ;
(Dépôt n° 207-20031021)

Les décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 11 septembre 2003 :

- Décision 1156 concernant les prévisions budgétaires 2003-2004 du Vérificateur général ;
(Dépôt n° 208-20031021)
- Décision 1157 concernant les prévisions budgétaires 2003-2004 du Commissaire au lobbyisme ;
(Dépôt n° 209-20031021)
- Décision 1158 concernant la location d'une liaison audiovidéo ;
(Dépôt n° 210-20031021)
- Décision 1159 concernant la collection Pierre-Joseph-Olivier-Chauveau ;
(Dépôt n° 211-20031021)
- Décision 1160 concernant l'entreposage et la conservation des documents de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale ;
(Dépôt n° 212-20031021)
- Décision 1161 concernant le paiement des frais de défense et de frais judiciaires du député de Chomedey ;
(Dépôt n° 213-20031021)
- Décision 1162 concernant le budget de dépenses et crédits 2003-2004 de l'Assemblée nationale ;

21 octobre 2003

(Dépôt n° 214-20031021)

— Décision 1163 concernant le Règlement sur le plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale ;
(Dépôt n° 215-20031021)

— Décision 1164 concernant le Règlement concernant la promotion d'un cadre de l'Assemblée nationale ;
(Dépôt n° 216-20031021)

— Décision 1165 concernant le Règlement concernant la promotion du directeur général des affaires parlementaires ;
(Dépôt n° 217-20031021)

— Décision 1166 concernant le Règlement concernant la promotion du directeur général des affaires institutionnelles ;
(Dépôt n° 218-20031021)

— Décision 1167 concernant le Règlement concernant la promotion de la directrice des relations interparlementaires et internationales ;
(Dépôt n° 219-20031021)

— Décision 1168 concernant le Règlement concernant la promotion du directeur des communications ;
(Dépôt n° 220-20031021)

— Décision 1169 concernant le Règlement concernant la promotion de la directrice du protocole et de l'accueil ;
(Dépôt n° 221-20031021)

— Décision 1170 concernant le Règlement concernant la promotion de la directrice adjointe de la diffusion des débats ;
(Dépôt n° 222-20031021)

La décision du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 1^{er} octobre 2003 :

— Décision 1171 concernant le Règlement concernant la nomination du directeur de la diffusion des débats ;
(Dépôt n° 223-20031021)

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 21 octobre 2003 ;
(Dépôt n° 224-20031021)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Simard (Richelieu) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 22 octobre 2003, sous la rubrique " Affaires inscrites par les députés de l'opposition ".

(Dépôt n° 225-20031021)

Dépôts de rapports de commissions

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 16 septembre 2003, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi :

n° 7 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux

(Dépôt n° 226-20031021)

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 9 et 10 septembre 2003, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi :

n° 8 Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance

(Dépôt n° 227-20031021)

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 10 et 11 septembre 2003, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi :

n° 4 Loi modifiant la Loi sur la justice administrative

(Dépôt n° 228-20031021)

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 23 septembre 2003, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi :

21 octobre 2003

n° 6 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de
procédure pénale concernant la perception des amendes
(Dépôt n° 229-20031021)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 129 du Règlement et à
l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, M. le Président dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale, qui a
siégé le 25 septembre 2003 afin, notamment, de combler un poste vacant au sein
de la Commission de l'économie et du travail: monsieur Blackburn, député de
Roberval, a été désigné membre de la Commission de l'économie et du travail en
remplacement de madame Boulet, députée de Laviolette.
(Dépôt n° 230-20031021)

M. Sirros, premier vice-président, propose :

QUE la modification à la composition de la Commission
de l'économie et du travail soit adoptée par l'Assemblée.

La motion est adoptée.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme
Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

Un document faisant état de réponses suite au rapport du Vérificateur général
concernant les services d'hébergement offerts aux personnes âgées en perte
d'autonomie.
(Dépôt n° 231-20031021)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme
Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

21 octobre 2003

Copie d'une lettre, en date du 14 octobre 2003, adressée à M. Charest, premier ministre, par Mme Marie-Claude Lépine, concernant un projet de construction de logements adaptés dans la région de Lanaudière.

(Dépôt n° 232-20031021)

Motions sans préavis

M. Gendron, troisième vice-président, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire de la diffusion de nos travaux parlementaires et félicite tous les artisans qui, depuis le 3 octobre 1978, ont vigoureusement contribué par leur créativité et leur professionnalisme à faire connaître à toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec le travail que les députés accomplissent pour l'avancement de la société et de la démocratie.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le mois de la sensibilisation au cancer du sein.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne, en ce 21 octobre 2003, la commémoration du 30^e anniversaire du coup d'État chilien qui a eu lieu le 11 septembre 1973.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

21 octobre 2003

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé immédiatement aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités ;
 - la Commission de la culture, afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé *Une réforme de l'accès à l'information: le choix de la transparence*.
-

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail préparatoire à l'audition de la sous-ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et du président-directeur général de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Motions sans préavis

M. Bouchard (Vachon) présente une motion concernant la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

21 octobre 2003

M. Turp (Mercier) présente une motion concernant la création d'un Conseil de la fédération ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Vallières, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du Règlement de l'Assemblée nationale, le député de Shefford soit nommé membre permanent de la Commission des institutions en remplacement du député de Robert-Baldwin.

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 22 octobre 2003, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Simard (Richelieu).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la Commission des institutions se réunisse d'urgence afin d'entendre le premier ministre du Québec sur son projet de réingénierie de l'État québécois.

21 octobre 2003

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Béchard, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, propose que le principe du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Simard (Richelieu) à Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor, concernant la réingénierie de l'État ;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) à M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'impact de la réingénierie sur l'hébergement et les soins aux personnes âgées ;

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Copie de quatre lettres, en date du 18 juillet et du 24 septembre 2003, adressées à certains directeurs de CLSC-CHSLD par les régies régionales de la santé et des services sociaux de Québec et de Montréal-Centre, concernant le budget de développement du maintien à domicile.

(Dépôt n° 233-20031021)

21 octobre 2003

- le troisième, sur une question adressée par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) à M. Desprès, ministre du Travail, concernant les modifications à l'article 45 du Code du travail.

À 18 h 38, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 22 octobre 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET